



Adresses de correspondance

Florence Pétilat
106 rue Sadi Carnot
92170 Vanves
06 64 14 52 93

flo.petillat@gmail.com

Monsieur Martin
Directeur du Service Education
Mairie de Vanves
23 rue Mary Besseyre
92170 Vanves

Vanves, le 27 janvier 2014

Objet : Questions des parents sur la mise en œuvre des rythmes scolaires à Vanves

Monsieur Martin,

Tout d'abord permettez-moi de vous présenter, ainsi qu'à toute l'équipe du Service Education, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2014.

Comme convenu avec Madame Goloubtsoff, Maire-adjoint chargée de l'éducation, je vous adresse, ci-dessous, les questions posées par les parents d'élève API, suite à la diffusion du compte-rendu de la dernière réunion de concertation du 21 novembre 2013.

1- Calendrier de déploiement des rythmes scolaires

- Quand et comment seront communiquées toutes les informations sur la mise en place du nouveau rythme aux parents ?
- Quand sera connu le calendrier des secteurs pour la rentrée 2014?
- Quelles sont les modalités d'inscription aux TAP? L'inscription se fait elle en juin (conjointement avec celle de la cantine et du centre de loisirs) ou bien ultérieurement ?
- Les souhaits d'activité sont ils-fait lors de cette inscription? ultérieurement?
- Quel mois sera communiquée la liste de toutes les activités proposées dans chaque école?

2- Gestion/Inscription TAP

- Une inscription aux TAP en cours d'année scolaire est-elle possible?
- Un changement de d'activités en cours de cycle est-il envisageable?
- L'inscription aux TAP est-elle obligatoirement faite pour les deux séances hebdomadaires ou bien est-il possible d'inscrire un enfant pour une seule séance hebdomadaire?
- Combien d'enfants au maximum dans un groupe TAP? Et au minimum ?
- Pour l'élémentaire : des enfants de tout âge seront ils mélangés dans un même groupe ou les groupes seront ils constitués par des enfants de même âge ?

3- Participation des associations :

- Aujourd'hui, quelles associations ont répondu favorablement et se déclarent prêtes à intervenir dans les écoles ? en leurs locaux ?
- Le service des sports interviendra-t-il dans l'organisation des TAP ?

4- Déplacement/moyens de transport :

- Pouvez-vous repréciser le paragraphe H concernant les déplacements des enfants (compte rendu de la réunion de concertation du 21 novembre). Qui sont les intervenants autres que les animateurs pour les déplacements ? Qui est responsable de l'enfant dans ce cas ?

5- Accueil Périscolaire - Temps d'accompagnement scolaire :

- Concernant le Temps d'Accompagnement Scolaire et l'accueil péri-scolaire : conserve-t-on la souplesse d'inscription actuelle (aujourd'hui en arrivant le matin, l'enfant indique s'il reste à la cantine, au goûter, à l'étude) ?
- Si un parent a du retard pour venir chercher son enfant à la sortie de l'école à 15h (celui-ci ne va pas au TAP) que se passera-t-il ? L'enfant reste-t-il sous la responsabilité de l'école ?
- A quel moment les parents pourront-ils récupérer leurs enfants les mercredis après-midis (à partir de 16h30 ?) et les autres jours (à tout moment entre 16h30 et 19h) ?

J'imagine que certaines questions trouveront naturellement réponse lors de la prochaine réunion de concertation dont la date reste à fixer. Pour les autres, je me tiens à votre disposition pour un rendez-vous si vous souhaitez que nous échangions de vive voix.

Je profite de ce courrier pour vous indiquer que nous souhaiterions qu'une *commission de suivi* soit créée et se rencontre trimestriellement l'année de mise en place des nouveaux rythmes.

L'objectif de cette commission serait de dresser un bilan tant quantitatif que qualitatif sur la mise en place de la réforme : fréquentation, taux d'absentéisme, ressenti des enfants/parents et des animateurs/enseignants pour les accueils périscolaires et pour les TAP.

Cette commission, réunissant les différentes parties prenantes à l'application du décret « rythmes scolaires », serait un lieu d'échanges constructifs et de définition d'éventuelles actions correctives.

Enfin, je vous indique que l'API déplore la disparition du Programme Jeune Citoyen, très apprécié des parents vanvéens.

En effet, pour les enfants qui souhaitent approfondir une activité, les parents devront le faire dans un cadre privé, générant un surcoût et des contraintes plus élevées, difficilement acceptables dans le contexte actuel.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de notre considération distinguée.

Florence Pétilat
Présidente de l'API

Copies

- Mr Gauducheau, Mairie de Vanves
- Mme Goloubtsoff, Maire-adjoint chargée de l'éducation